

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Vayakhel - Shékalim 5784, 29 Adar I 5784

La Parasha de Vayakhel que nous lisons ce Shabbat revient sur l'ensemble des détails relatifs à la construction des ustensiles du Mishkan. Bien que la Parasha de Térumah nous présentait déjà l'ordre émanant de D-ieu d'ériger le Tabernacle, la Parasha de cette semaine se situe au moment de la réalisation de ces paroles.

Cette abondance de versets atteste de l'importance occupée par la construction aux yeux de la Torah. En effet, la vocation ultime du peuple d'Israël réside dans sa faculté à faire résider la présence de D-ieu sur terre, au sein de l'humanité et le Tabernacle est un sanctuaire apte à abriter la manifestation divine.

Durant une première longue période, celle-ci résidera dans un environnement éphémère pour ensuite trouver sa place définitive dans l'enceinte du Temple de Jérusalem. Lorsque le peuple d'Israël se montrera indigne de la confiance de D-ieu, sa présence se retirera du Temple, le laissant tel une coquille vide de toute sainteté et l'exil du peuple s'en suivra rapidement. Tout l'enjeu sera par la suite de parvenir à retrouver sa sensibilité spirituelle afin de préparer l'avènement de l'air messianique avec la construction du troisième Temple de Jérusalem.

L'édifice du Tabernacle, bien que provisoire, était somptueux. Les ustensiles et les vêtements des Cohanim étaient confectionnés à partir de 13 matières premières, tels que les versets le précisent : « Et voici le prélèvement que vous prendrez d'eux : or, argent et cuivre ; laine azure, pourpre et écarlate ; lin et poils de chèvre ; peaux de bélier teintes en rouge, peaux de Ta'hach, bois d'acacias ; de l'huile pour l'éclairage, des aromates pour l'huile d'onction et l'encense aromatiques ». (Chapitre 25; versets 3-6)

L'ensemble de cette construction devait reposer sur une notion d'offrandes et de dons afin de mettre en émoi l'élan du cœur des membres du peuple d'Israël.

Nos commentateurs nous font remarquer au début de la Parasha de Térumah que le verbe employé pour solliciter la générosité du peuple est : « prendre » – ils prendront pour moi – et non pas celui de « donner ». Cela peut sembler surprenant, puisqu'une offrande passe nécessairement par un don et non par une acquisition.

Dans son commentaire sur la Torah, le Sforno explique que cet ordre de prendre s'adresse aux dirigeants qui sont chargés de récupérer et de collecter auprès du peuple d'Israël, en l'invitant à apporter des contributions volontaires.

Certains Maîtres préfèrent proposer une autre interprétation. L'individu doit se considérer comme étant le garant des biens que D-ieu lui met entre les mains. Il en a une responsabilité et doit avoir une conscience permanente du fait qu'il n'en soit pas le maître absolu. En employant ses biens pour une noble cause comme pour un projet spirituel, D-ieu lui enverra toutes sortes de bénédictions et de bienfaits. Bien que l'offrande ne doit pas être réalisée dans cette optique, le bienfaiteur se retrouvera à « prendre » et à recevoir bien plus que ce qu'il aura donné. Ceci justifie donc l'expression de « prendre un prélèvement ».

Le premier prélèvement qui devait être effectué s'élevait à un demi shekel par personne, tel que cela est stipulé au début de la Parasha de Ki Tissa. Cela ne devait pas dépendre de la volonté personnelle de chaque individu car il fallait que chaque membre du peuple d'Israël soit représenté dans l'érection de cet édifice sacré. D'après de nombreux commentateurs, cela venait contrebalancer le fait que le peuple ait été particulièrement généreux lors de la faute du veau d'Or. La réparation de cette faute devait nécessairement passer par une contribution générale, afin de montrer à D-ieu que le peuple avait saisi la gravité de son geste et qu'il avait désormais conscience que ses biens matériels devaient être investis dans des projets de construction à haut potentiel spirituel.



Commentaire sur la Parasha par le
Rabbin Didier Kassabi